



# Tarifs des chambres particulières (tarifs au 01/05/2025)<sup>1)</sup>

## Clinique de la Pointe

### Chambre BASIC

Une chambre privative de 18 m<sup>2</sup> pour votre repos, vue parking, disposant d'une salle de bain privative, un fauteuil, un adaptable, un petit écran ( l'accès à la télévision est une prestation additionnelle ) et un lit 90 cm.

65 €

### Chambre STANDARD

Une chambre seule de 18 m<sup>2</sup> pour plus de bien-être et de sérénité vue sur , disposant d'une salle de bain privative, une chaise, un bureau, un fauteuil et un lit 90cm.

75 €

*Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : Trousse de bienvenue.*

*La télévision et l'ouverture de la ligne téléphonique (15 unités de crédits) sont offertes.*

### Chambre CONFORT

Une chambre privative d'environ 20 m<sup>2</sup> avec une vue sur les collines ou la ville, disposant d'une salle de bain privative, une chaise, un fauteuil et un lit 90cm.

100 €

*Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : Trousse de bienvenue.*

*La télévision, l'ouverture de la ligne téléphonique (15 unités de crédits) ainsi que le Wifi sont offertes.*

### Chambre GRAND CONFORT

Une chambre de 27m<sup>2</sup> décorée soigneusement avec une belle exposition et vue dégagée sur le mont Malgré Tout, disposant d'un coffre fort individuel, d'une salle de bain privative moderne, une bouilloire, deux chaises, une table ronde, une commode, un grand écran et deux fauteuils.

135 €

*Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : Trousse de bienvenue, serviettes de toilette, un peignoir , une prestation coiffeur durant votre séjour au premier tarif, un petit déjeuner plaisir le dimanche.*

*La télévision, l'ouverture de la ligne téléphonique (30 unités de crédits) ainsi que le Wifi sont offertes.*

<sup>1)</sup> le prix des chambres particulières est déterminé en fonction des équipements mis à disposition, de la superficie de la chambre, de sa rénovation, de son emplacement au sein de la Clinique, de son exposition ou encore de sa vue.

Les éventuels dépassements d'honoraires et les Médicaments dits « intercurrents » non remboursés par l'Assurance Maladie et la chambre particulière peuvent :

- être pris en charge par votre Complémentaire Santé si votre contrat Mutuelle le prévoit  
- à défaut, ils vous seront facturés

La Direction se réserve la possibilité de remplacer toute prestation offerte en cas de circonstances exceptionnelles (épidémie...) ou de défaut d'approvisionnement.  
Merci de votre compréhension.



# Tarifs des chambres particulières (tarifs au 01/05/2025)<sup>1)</sup>

## Clinique de la Pointe

### Chambre PRIVILEGE

Une chambre de 32m<sup>2</sup> décorée soigneusement avec une belle exposition et vue dégagée sur le mont Malgré Tout, disposant d'un coffre fort individuel, d'une salle de bain privative moderne, trois chaises, une table ronde, une commode, une bouilloires, une grand écran, un lit de 120cm et deux fauteuils.

*Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : Trousse de bienvenue, serviettes de toilette, un peignoir, une prestation coiffeur durant votre séjour, un petit déjeuner plaisir le dimanche. Une carte d'une valeur de 24€ à utiliser dans notre cafétéria.*

*La télévision, l'ouverture de la ligne téléphonique (30 unités de crédits) ainsi que le Wifi sont offertes.*

200 €

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. »

<sup>1)</sup> le prix des chambres particulières est déterminé en fonction des équipements mis à disposition, de la superficie de la chambre, de sa rénovation, de son emplacement au sein de la Clinique, de son exposition ou encore de sa vue.

Les éventuels dépassements d'honoraires et les Médicaments dits « intercurrents » non remboursés par l'Assurance Maladie et la chambre particulière peuvent :

- être pris en charge par votre Complémentaire Santé si votre contrat Mutuelle le prévoit  
- à défaut, ils vous seront facturés

La Direction se réserve la possibilité de remplacer toute prestation offerte en cas de circonstances exceptionnelles (épidémie...) ou de défaut d'approvisionnement. Merci de votre compréhension.